



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 mai 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 21 mai 2012

SEANCE DU 14 MAI 2012

Délibération n° D20120236

VALLEE GUYOT - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHÉ
D'ÉTUDE DE CONCEPTION URBAINE

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
22 mai 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO

Secrétaire de séance : Mme Anne LABBE

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Virginie LEONARD donne pouvoir à Bernard JOURDAIN

AMERU

**VALLEE GUYOT - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHÉ
D'ÉTUDE DE CONCEPTION URBAINE**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le projet de la Vallée Guyot, qui s'inscrit dans les politiques de développement durable, d'aménagement et de cohérence territoriale mises en œuvre conjointement par la Communauté d'agglomération et la Ville de Niort, doit répondre aux objectifs du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et du Programme Local d'Habitat (PLH) approuvés respectivement en Conseil communautaire les 27 juin 2011 et 18 octobre 2010.

Ce nouveau quartier d'habitat permettra ainsi de satisfaire, à partir de 2016, les besoins de la population du bassin niortais en matière de logements qui intègrent aussi les questions de mobilités, d'équipements publics, de commerces et de services de proximité.

Pour ce faire, le Conseil municipal du 28 novembre 2011, a préalablement arrêté le périmètre d'étude et instauré un périmètre de sursis à statuer en vue d'aménager ce secteur.

Le Conseil municipal du 16 janvier 2012 a ensuite approuvé le programme prévisionnel du projet d'aménagement de la Vallée Guyot qui expose les enjeux en terme de développement durable et validé les éléments techniques du cahier des charges de la consultation de l'étude de conception urbaine.

En matière de programmation de logements, d'équipements et de services, le programme prévisionnel se répartit sur 5 secteurs d'aménagement pour un total d'environ 49,2 hectares et porte sur 1 192 unités de logements, sur 9 000 m² de réserve foncière pour la réalisation d'équipements publics / commerces / services et sur des espaces publics qualitatifs pour une densité moyenne d'environ 24 logements à l'hectare.

L'étude de conception urbaine dont la consultation a été lancée en février 2012 vise à vérifier la faisabilité de l'opération en déterminant et en articulant les contraintes techniques, environnementales et l'économie générale du projet par une équipe pluridisciplinaire.

Cette étude qui a pour objectif d'élaborer le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à intervenir s'organise en 4 phases :

- . Phase 1 : Etat initial par une analyse approfondie du site (géographique, sociale, économique, environnementale,...) → 3 mois
- . Phase 2 : Scénarios d'aménagement considérant le schéma directeur des circulations, l'organisation des équipements et l'offre de commerces et de services, le parti paysager et le concept énergétique → 4 mois
- . Phase 3 : Plan d'aménagement déclinant le scénario retenu → 6 mois
 - séquence 1 comportant l'armature urbaine, les contours des îlots urbains, une première estimation des coûts et une esquisse d'organisation interne des îlots
 - séquence 2 proposant une déclinaison plus précise de l'aménagement en matière de mixité du quartier (sociale, intergénérationnelle, fonctionnelle...), de qualité et de convivialité du cadre de vie dans un objectif de solidarité
- . Phase 4 : Elaboration du dossier de création de la ZAC conformément à l'article R311-2 du Code de l'Urbanisme → 5 mois

Après analyse des offres, sur la base des critères de jugement définis au règlement de consultation, la Commission des Marchés du 27 avril 2012 a rendu un avis sur le classement proposé et a classé en première position l'équipe du groupement constitué de FORMA 6 (mandataire), CITYZEN (co-traitant), Laure PLANCHAIS (co-traitant), ECR Environnement (co-traitant) et URBAN-ECO (co-traitant).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché d'étude à souscrire avec l'équipe mandatée par FORMA 6 et composée comme suit :

Bureau d'études	Compétence
FORMA 6	Architecture / Urbanisme
Laure PLANCHAIS	Paysage
URBAN ECO	Ecologie urbaine
ECR Environnement	Ingénierie VRD et environnement
CITYZEN	Energies renouvelables

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché d'étude avec l'équipe mandatée par FORMA 6 pour un montant total d'honoraires de 148 244,20 € TTC.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL